

Les déchets, reflets d'une société

lundi 12 juin 2017, par [Yveline Nicolas](#)

La production de déchets dans le monde est de 4 millions de tonnes par jour et ne cesse de croître. En France, où l'Ademe estime à près de 28 tonnes les déchets produits chaque seconde, leur traitement génère 4% des émissions de gaz à effet de serre.

Parmi les objectifs de la Loi d'août 2015 sur la Transition énergétique pour une croissance verte figurent la prévention, la gestion et le recyclage des déchets au niveau national et régional. La loi vise la réduction de 50 % des déchets stockés à l'horizon 2025, notamment par la promotion de l'économie circulaire : il s'agit de « *dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets* ». Ces dispositions traduisent les priorités de la Directive cadre de l'Union européenne : d'abord éviter de produire des déchets, puis réemployer, recycler et finalement mettre en décharge les déchets résiduels.

Le Programme français de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020 prévoit ainsi le recyclage des déchets du bâtiment par le déploiement de déchèteries professionnelles ; la généralisation du tri des papiers de bureau dans les administrations et les entreprises ; 25 000 composteurs partagés en pied d'immeubles et la mise en place progressive du tri à la source des déchets alimentaires des ménages et des entreprises ; la lutte contre les filières illégales de traitement des déchets, notamment dans le domaine du recyclage des véhicules ou des déchets électroniques ; des projets de récupération des métaux rares des cartes électroniques...

Réorienter les modes de production et de consommation est un domaine où les politiques volontaristes et les interdictions peuvent être efficaces pour sensibiliser le public et réorienter les industries.

L'interdiction des sacs de caisse à usage unique en juillet 2016, puis pour les fruits et légumes le 1er janvier 2017 a favorisé de nouvelles pratiques. Mais cet exemple illustre aussi la complexité du problème. Les sacs plastique compostables constitués d'au moins 30% de matières premières renouvelables issues de la biomasse (féculé de pomme de terre, amidon de maïs, etc.) restent autorisés. Dans les faits, au niveau du compostage domestique, ils se fragmentent en morceaux qui ne se décomposent pas, d'autant qu'une partie de leurs composants reste issue de l'énergie fossile. Quant aux sacs papier proposés à la place, leur fabrication comme leur recyclage consomment de l'énergie et de l'eau. De toute façon, se posera toujours la question de l'utilisation de surfaces agricoles pour toutes les productions non alimentaires. Ici la seule solution sobre est d'utiliser des sacs en tissu réutilisables le plus longtemps possible.

Le discours industriel de « l'économie circulaire » tend à suggérer que tout déchet d'une production serait réinjectable comme ressource d'une autre production : a priori on pourrait donc continuer notre mode de vie consumériste de façon « propre ». Par ailleurs le traitement des déchets - financé notamment par les écotaxes payées par les consommateurs - constitue une manne financière concentrée dans quelques multinationales. Il est pourtant possible de mettre en place des gestions locales créatrices d'emplois : ressourceries, services de réparation, magasins de vrac...

Il faudrait repenser ce qu'est un « déchet », qui en est à l'origine, qui est chargé de s'en occuper, etc. Appels à la responsabilité des citoyen-nes ou vision techniciste éludent nombre d'enjeux liés aux inégalités sociales et écologiques, aux processus de décision, à la nature même des différents déchets. Comment promouvoir les couches lavables pour bébé sans réfléchir en même temps à une répartition équitable des tâches domestiques, assumées à plus de 70% par les femmes (et particulièrement la lessive et le soin aux enfants) ?

A quand un débat public et parlementaire sur l'accumulation de substances hautement toxiques pour des millénaires comme les déchets nucléaires, sur l'envoi de déchets électroniques dans des pays pauvres, sur les implications géopolitiques de l'extraction de minéraux ? Car les déchets sont à la fois locaux et globalisés. Une mission scientifique vient de découvrir que l'Ile Henderson, déserte au milieu du Pacifique, classée patrimoine Unesco, est jonchée de 37,7 millions de déchets plastique portés par les courants marins !

Ressources

- Loi sur la transition énergétique : [>>>>](#)
- Cadres réglementaires : [>>>>](#)
- Site du ministère de l'écologie, dossier économie circulaire et déchets : [>>>>](#)
- Politique européenne en matière de déchets : [>>>>](#)
- Chiffres clés des déchets : [>>>>](#)
- Semaine européenne de la Réduction des déchets (18 au 26 novembre 2017) : renseignements sur le site de l'Ademe [>>>>](#) et site de l'événement : [>>>>](#)
- Sur le site [zerowastefrance](#), le Dico « *Déchets, les gros mots* » : [>>>>](#)
- Document des Amis de la Terre : *Les dessous du recyclage : 10 ans de suivi de la filière des déchets électriques et électroniques en France*, [>>>>](#)
- Dossiers sur les déchets nucléaires : Greenpeace [>>>>](#), Sortir du Nucléaire [>>>>](#)